Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_09_11-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **6 JUILLET 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
29 juin 2026	10 JUIL. 2026	15	11	13

Le **six juillet** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présents par procuration : Mme Stéphanie RACLE a donné procuration à Éric HAMEL, Sébastien HILPRON a donné procuration à Karine LEUTELLIER
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent : M. Michel ROQUAIS
Secrétaire de Séance : Mme Élodie MOULIN
Date d'affichage : 10 JUIL. 2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 10 JUIL. 2026
et publication ou notification
du : 10 JUIL. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-06-09/11 :

OBJET : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA REPRISE TECHNIQUE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE ÉCHUES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Conseil municipal d'engager la procédure de reprise des concessions échues du cimetière communal ;

Vu la procédure de reprise des 17 concessions échues, arrivée à son terme le 27 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale chargée du cimetière, réunie le 1er juillet 2026 ;

Considérant que plusieurs entreprises ont été consultées afin de réaliser les opérations de reprise technique des concessions concernées ;

Mme LEUTELLIER, adjointe en charge du cimetière, présente à l'assemblée les devis reçus pour la reprise technique des 17 concessions échues :

- Société Pompes Funèbres COSTARD : 9 001,00 € HT, auxquels s'ajoutent 2 400,00 € HT pour la destruction des caveaux existants, soit un montant total de 11 401,00 € HT ;
- Société Marbrerie LAMBERT TURPIN : 10 425,00 € HT, auxquels s'ajoutent 2 125,00 € HT pour la dépose des caveaux existants, soit un montant total de 12 550,00 € HT.

Après avoir pris connaissance des offres présentées et entendu l'exposé de Mme LEUTELLIER, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de retenir l'offre de la Société Marbrerie LAMBERT TURPIN pour la reprise technique des 17 concessions échues du cimetière communal, pour un montant de 10 425,00 € HT,**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_09_11-DE

auquel s'ajoute la somme de 2 125,00 € HT correspondant à [illegible] montant total de 12 550,00 € HT ;

- **Considère que cette offre répond le mieux aux attentes de la commune au regard de la qualité des prestations proposées, des modalités techniques d'intervention, des garanties apportées pour la bonne exécution des travaux et de la préservation des ouvrages existants ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Élodie MOULIN

Le Maire,

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35610